



Procès-verbal

de la rencontre du mercredi 29 mars 2017
au 55, rue Court à Granby à 19 h

Présences

Parents

Boulet, Josée

Chabot, Gilles

Davignon, Kaïna (trésorière)

Filion, Simon

Foisy, Josée

Huard, Mélanie - commissaire parent

Lambert, Suzie - vice-présidente

Lussier, Hélène

Ménard, Sara - déléguée C.P

Richard, Isabelle

Organismes

Bonneau, Lynda - représentante DG

Blanchard, Josée - personnel professionnel

Chaussée, Jean - CIUSSS Estrie

D'Amour, Marie-France - CISSSMO

Mousseau, Saskia - représentante directions

Absences

Auger, Marilyn - substitut C.P.

Banville, Valérie (démission du poste de secrétaire)

Carrière, Geneviève (démission)

Dontigny, Mélanie

Charbonneau, Claudie - CISSSMO

Griffith, Herby (démission)

Hébert, Caroline (démission)

Lareault, Isabelle (démission)

McDuff, David

Robitaille, Mélissa

Roy, Stéphanie

1. Accueil et mot de bienvenue

Madame Suzie Lambert accueille les membres du comité. Elle invite madame Brigitte Villeneuve à se présenter. Elle remplace Madame Claudie Charbonneau du CISSSMO puisque celle-ci est absente. Madame Lambert précise que l'heure de fin de nos rencontres ne devrait plus dépasser 22 h étant donné que nous sommes tous fatigués et moins efficaces rendu à une certaine heure.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ajout d'un point aux varia : classement des élèves par madame Ménard et conférences par Madame Foisy.

3. Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2017

Quelques correctifs sont apportés. Dans les présences, les gens de la CS ne devraient pas se retrouver sous la colonne des organismes. De plus, madame Josée Boulet, parent, était absente. Dans les absences, il est inscrit parents alors que ce ne sont pas tous des parents. Proposé Kaïna Davignon secondé par Marie-France D'Amour

4. Suivi au procès-verbal

Nous devons attendre la présence de madame Banville pour pouvoir apporter les correctifs. Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

5. Élection du poste de président et de secrétaire

Une précision est demandée si l'élection d'un parent qui n'a pas un enfant ayant un code est possible. Madame Bonneau précise que c'est convenable pour cette année.

Le poste de présidence. Il n'y a pas de candidature. Madame Suzie Lambert s'offre pour faire l'intérim jusqu'à la fin de l'année. Madame Josée Foisy propose Suzie Lambert et appuyé par madame Hélène Lussier.

Le poste de secrétaire. Madame Saskia Mousseau propose sa candidature. Adopté à l'unanimité.

6. État des dépenses du CCSEHDAA

Pourquoi avon-nous 4 000 \$ et ensuite nous avons 2 500 \$. Madame Lambert a parlé avec monsieur Éric Racine, directeur général de la CSVDC. La raison est que le budget a été révisé en janvier au lieu de l'automne. Normalement, nous devrions avoir 2 000 \$ par année. Il y a trois types de dépenses prévues : déplacement, matériel et frais de gardiennage. Nous pouvons déterminer en comité de réviser le montant accordé par poste budgétaire et en faire la recommandation. Madame Bonneau propose de regarder avec la trésorière la tendance des dépenses pour mieux planifier les coûts par poste budgétaire. Madame Bonneau a maintenant accès au compte du comité afin de voir où sont les dépenses. Madame Bonneau nous détaille le montant des dépenses jusqu'à ce jour. Il semble que très peu de parents utilisent le budget réservé aux frais de déplacement.

Madame Ménard se questionne à savoir si c'est déjà arrivé que le budget soit révisé à la baisse de cette façon et d'un aussi gros montant (2 000 \$ de moins). Elle demande à ce que cela soit indiqué que c'est un budget révisé afin que ça soit plus clair. Madame Lambert explique que le budget réel est 2 000 \$ par année. Des sommes antérieures inutilisées avaient été reconduites par le passé. C'est ce qui expliquerait que les budgets étaient plus élevés par le passé.

Est-ce que les sommes non utilisées seront reconduites ? Normalement, les sommes ne sont jamais reconduites. Nous avons été chanceux d'avoir les sommes antérieures.

La gestion est la même dans toutes les entités. Les écoles, le central et les comités sont gérés de la même façon. Les sommes ne sont pas reconduites. Si un projet de grandeur est souhaité, Madame Bonneau précise qu'elle pourra en faire la demande à monsieur Racine. Madame Lambert attend des précisions de monsieur Racine. Madame Bonneau fera également des suivis.

À court terme, il sera difficile de justifier une demande de hausse du budget alors que le comité a toujours eu des sommes inutilisées.

Une précision est apportée. La CSVDC n'a pas coupé le budget du comité. Elle a seulement retranché les sommes reconduites qui ne devraient pas l'être.

L'an passé, il y aurait eu une bonification du budget.

Le budget conférence : 1 500 \$ maintenu, cependant les dépenses ne dépasseront pas 1 000 \$, car notre budget ne nous le permet pas. Étant donné le budget à la baisse, madame Josée Foisy propose 1 000 \$. Toutefois, il est décidé que le montant de 1 500 \$ est maintenu.

7. Suivi financier de la mesure portant sur les aides technologiques et bilan

Madame Bonneau nous présente le budget de l'an passé. Il y avait un budget de 131 467 \$. Il y a eu 148 665 \$ de dépense. Toutefois, il y avait déjà un montant protégé résiduel, car les montants de cette mesure sont dédiés.

Critères dyslexie, dysorthographe, aucun code, non reconnu par le MÉES.

DGA et CC : ils ont beaucoup de difficultés et non pas nécessairement de diagnostic officiel. La CSVDC souhaite garder une somme pour assurer un service minimal d'outils dans ses classes. Présentement, les outils ne sont pas transférés en FP-FGA, ils appartiennent à la CS. Donc, l'élève qui souhaite poursuivre ses études aux adultes, l'outil ne suit pas. Maintenant, le MÉES a démontré une ouverture pour faire suivre l'outil à l'élève qui passe vers la FP-FGA, mais avec conditions.

Au 28 février 2017, sur 132 661 \$, il y a 71 660,24 \$ de dépensé à ce jour. La raison est que la somme initiale est répartie en trois temps dans l'année afin de répondre au maximum de besoin durant l'année scolaire alors que certains élèves reçoivent un diagnostic en cours d'année.

Présentement, il y a très peu d'élèves ayant eu des outils technologiques, qui ont terminé leur parcours scolaire. Éventuellement, ceci permettra de récupérer ces outils pour les redistribuer à d'autres élèves en besoin. Toutefois, le besoin est grandissant et il y aura de plus en plus de demandes.

Il n'y a pas de quota par école. La CS s'est dotée de critères. Ex.: les élèves de secondaire 5 qui ont une année de retard, les élèves sous le seuil de réussite, etc.

Cette année, il faut prioriser les élèves du secondaire afin de pallier au besoin des élèves qui feront des études postsecondaires.

Monsieur Chabot propose de faire un entrepôt virtuel pour les outils afin de s'assurer d'utiliser tous les outils disponibles dans toutes les écoles et ne pas en laisser « dormir » sur les tablettes.

De quelle façon les élèves sont supportés au CRIF ? Il y a des conseillers pédagogiques. Toutefois, il est difficile d'expliquer exactement le soutien, car c'est une entité différente (bien qu'elle appartienne à la CS). Le fonctionnement peut donc être très différent. Par contre, des rencontres ont lieu pour en discuter. Madame Bonneau mentionne qu'elle peut faire venir quelqu'un pour venir nous en parler.

Il y a une conseillère pédagogique qui travaille uniquement au secondaire cette année afin de supporter la structure des outils technologiques et des utilisateurs.

Madame Bonneau nous fait un résumé des démarches qui ont été faites cette année afin de soutenir la structure des outils technologiques à travers la CS et à tous les égards (direction, enseignants-ressources, accompagnement individuellement, écoles secondaires, formations, inventaires des outils, formation aux éducateurs spécialisés, bien identifier les élèves ayant des besoins, comment faire les démarches pour une demande de mesure 30810, orthopédagogues, formation pour les classes spécialisées, formation sur la lecture et l'écriture, etc.)

Il n'y a pas de problème pour déposer les outils présentés concernant la structure et la démarche pour les outils technologiques sur l'emplacement web.

Une démarche a été présentée aux directions d'établissement pour voir comment procéder pour les manuels versions numériques. Plusieurs maisons d'édition ont démontré beaucoup d'ouverture et leur fonctionnement est très accessible. Pour certaines autres, le travail de collaboration se poursuit.

8. Suivi financier de la mesure portant sur l'utilisation du personnel de soutien en cours d'année

Madame Bonneau nous présente les services bonifiés en termes d'heures par école (TES et PEH). À la mi-année, il reste encore la moitié du budget disponible pour les écoles. Il y a eu un montant d'environ 84 000 \$ de distribué jusqu'à maintenant.

9. Comité ITCA (interventions thérapeutiques lors de conduites agressives)

L'an passé, 5 personnes (psychoéducateurs et conseillers pédagogiques) ont été formées par monsieur Jocelyn Bourdeau au niveau des ITCA afin que celles-ci deviennent des agentes multiplicatrices.

Madame Bonneau nous présente le plan d'action à cet égard afin d'informer/sensibiliser tous les acteurs concernés (les gens qui gravitent autour de l'élève) pour venir supporter chacune des écoles.

Madame Huard demande si les parents sont informés de façon verbale ou écrite lorsque l'enfant s'est désorganisé et qu'il y a eu intervention. La CS privilégie une communication écrite aux parents.

10. Régie interne

Madame Bonneau nous a envoyé le mode de fonctionnement et régie interne afin de revoir les spécificités que nous voulons apporter à ce document. Les membres doivent le lire et nous en discuterons à une rencontre ultérieure. Les membres pourront suggérer des modifications/ajouts. Madame Bonneau pourra retravailler le document avec son équipe et revenir avec une proposition au comité.

11. Recommandations

Le comité peut émettre des recommandations au niveau des services EHDAA au conseil des commissaires. Madame Lambert va faire parvenir les recommandations de l'an passé afin que les membres puissent réfléchir sur les nouvelles recommandations. Il est proposé de revoir les recommandations qui n'avaient pas été retenues/priorisé l'an passé.

Madame Bonneau pourra nous faire état de ce qui a été travaillé en lien avec les recommandations de l'an passé.

12. Correspondance

Il n'y a rien pour ce point.

13. Mot de la déléguée et de la commissaire

Pour le comité de parents : Il n'y a rien de particulier à dire. Il y a une rencontre demain. Nous pourrions en parler à la prochaine rencontre.

Pour la déléguée-commissaire :

- Il y aura des élections partielles dans la circonscription 12, car la commissaire a donné sa démission.
- Un projet a été reconnu.
- La CS fera partie du projet logements pour avoir des logements pour les étudiantes avec enfant(s). Il y aura 12 logements à prix modique (famille ou monoparentale).
- Un processus de consultation est en cours en lien avec des modifications aux services dispensés dans les écoles secondaires de Granby. Il y aura une séance d'information le 20 avril. Le but de la consultation n'est pas de savoir si le PEI peut-être dans une même école, mais plutôt d'enseigner du secondaire 1 à 5 dans les trois établissements. C'est une demande qui venait des parents. Les jeunes désiraient faire leur parcours scolaire dans une seule école. Le but étant de désengorger certains secteurs en développement.
- Madame Lambert a participé au forum EHDAA. Il n'y aura aucuns frais pour le CCSEHDAA. Ils ont échangé, entre autres, sur la maternelle 4 ans, le bulletin idéal, le classement et les plans d'intervention. Madame Johanne Magloire, des droits de la personne, peut venir nous rencontrer sans frais. Le CSSEHDAA de la CS des Samarres fait un petit journal. L'invitation à notre comité est lancée par Madame Lambert.

14. Varia

14.1 Classement des élèves : Madame Sara Ménard aimerait savoir s'il pouvait y avoir un sous-comité afin de connaître les rouages du classement des élèves en classe spécialisée. Ensuite, l'enfant est dirigé vers la bonne classe. Elle s'interroge sur les compétences des enseignants à tout pouvoir ou vouloir travailler avec l'enfant ayant des besoins particuliers. Les directions ne choisiraient pas toujours les bons enseignants.

Ce type de besoin ne relève pas du classement, mais plus de l'affinité d'un enseignant envers les besoins particuliers d'un enfant. La contrainte est que ce processus est conventionné. La direction n'a pas le choix. C'est l'enseignant qui choisit où et à quel niveau il va travailler. Parfois, il y aurait un profil particulier d'enseignant recherché qui pourrait être précisé pour certaines classes spécialisées. Une recommandation de profil particulier pour être émis par le comité.

14.2. Conférences : Deux conférences, faites en collaboration avec le comité de parents, ont été ciblées pour un montant total de maximum 1 500 \$ CCSEHDAA

- 4 mai à 19 h à l'école de la Haute-Ville de Granby : L'estime de soi, un levier pour l'avenir de nos jeunes. 850 \$
- 9 mai à l'école JJB à Farnham : La séparation parentale et la famille recomposée. 500 \$ + frais de déplacement

Un sondage sera remis aux parents suite à ces formations et ils seront questionnés sur leurs souhaits pour la prochaine année en lien avec les formations.

15. Levée de l'assemblée

Monsieur Jean Chaussé annonce qu'il quittera ses fonctions le 21 avril prochain (retraite). Pour l'instant, il n'est pas remplacé sur le comité.

Proposée Sara Ménard et appuyée par Kaïna Davignon à 21 h 48.